États financiers de

L’ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

et le rapport de l’auditeur indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 janvier 2023

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANTS

Aux membres du l'Association canadienne des producteurs de semences

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (l'« Association »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 janvier 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 janvier 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 6 juin 2023

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Table des matières

Exercice clos le 31 janvier 2023

États financiers

État de la situation financière 1

État des résultats 2

État de l’évolution de l’actif net 3

État des flux de trésorerie 4

Notes afférentes aux états financiers 5

Tableau des frais généraux et administratifs 15

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de la situation financière

Au 31 janvier 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 866 490 $	1 375 165 $
Débiteurs (notes 5 et 8)	250 428	90 495
Charges payées d'avance	56 375	61 300
	2 173 293	1 526 960
Placements (note 2)	647 792	751 930
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	92 059	96 048
Actif reporté au titre des régimes de retraite	–	234 054
	2 913 144 $	2 608 992 $
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	563 363 $	660 381 $
Produits reportés	103 004	112 433
	666 367	772 814
Passif reporté au titre des régimes de retraite	165 128	–
Actif net (note 7)		
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	94 268	96 048
Non affecté	(12 619)	(259 870)
Grevé d'affectations internes	2 000 000	2 000 000
	2 081 649	1 836 178
Engagements (note 9)		
	2 913 144 $	2 608 992 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Dale Connell, président

Doug Miller, directeur général

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des résultats

Exercice clos le 31 janvier 2023, avec informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits		
Droits de superficie	1 793 485 $	1 532 675 $
Droits de service à la clientèle	703 772	587 195
Droits d'adhésion	591 825	611 335
Droits de superficie des filiales et droits d'adhésion des filiales	591 746	593 493
Droits des parcelles	185 840	178 140
Cotisation pour les inspections de l'ACIA	83 575	100 009
Produits financiers et divers	66 915	79 657
Aides et subventions publiques	32 075	214 869
	4 049 233	3 897 373
Charges		
Frais généraux et administratifs (tableau)	2 705 712	2 889 270
Droits de superficie des filiales et droits d'adhésion des filiales payés	591 746	593 493
Inspections de l'ACIA	83 536	100 009
Dépenses nettes du programme Agri-assurance d'AAC (note 8)	8 495	–
	3 389 489	3 582 772
Excédant des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	659 744	314 601
Autres charges		
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 637)	(22 197)
Excédant des produits sur les charges	655 107 $	292 404$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de l’évolution de l’actif net

Exercice clos le 31 janvier 2023, avec informations comparatives pour 2022

	Grevé d’affectations internes	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Non affecté	2023	2022
Solde au début de l’exercice	2 000 000 $	96 048 $	(259 870)$	1 836 178 $	1 961 703 $
Excédant (insuffisance) des produits sur les charges	–	(4 637)	659 744	655 107	292 404
Réévaluations relatives à l’actif des régimes de retraite	–	–	(409 636)	(409 636)	(417 929)
Acquisition d’immobilisations corporelles et incorporelles	–	44 215	(44 215)	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	–	(43 567)	43 567	–	–
Solde à la fin de l’exercice	2 000 000 $	92 059 $	(10 410)$	2 081 649 $	1 836 178 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 janvier 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédant des produits sur les charges	655 107 $	292 404 $
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	43 567	62 996
Diminution (augmentation) des gains non réalisés cumulés	30 135	(40 781)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 637	22 197
Diminution de l'actif/du passif reporté au titre des régimes de retraite	399 182	379 513
Réévaluations relatives à l'actif/au passif des régimes de retraite	(409 636)	(417 929)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(159 933)	22 527
Diminution des charges payées d'avance	4 925	27 896
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(97 018)	133 139
Diminution des produits reportés	(9 429)	(6 927)
	461 537	475 035
Activités d'investissement		
Retraits nets des (ajouts nets aux) placements	74 003	(7 911)
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(44 215)	(59 056)
Augmentation de la trésorerie	491 325	408 068
Trésorerie au début de l'exercice	1 375 165	967 097
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 866 490 $	1 375 165 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 janvier 2023

L'Association canadienne des producteurs de semences (l'« Association ») offre des services de lignage des grandes cultures, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à plus de 3 100 producteurs de semences au Canada.

L'Association a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et depuis le 30 juillet 2013, ses statuts sont dressés conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

S'agissant d'un organisme de bienfaisance, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncés dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité* et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les produits tirés des droits sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus. Les produits financiers et divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les apports affectés à des fins particulières sont reportés et comptabilisés dans la période où les charges connexes sont engagées.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les placements sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 10 % pour le mobilier et de 25 % pour le matériel informatique et les immobilisations incorporelles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre une partie de ses employés. Les prestations sont fondées sur les années de service ainsi que sur la rémunération de l'employé pendant ses trois meilleures années.

L'Association offre aussi un régime de retraite à cotisations déterminées, qui verse des prestations de retraite à ses employés. Le coût du régime à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être faites au cours de chaque période.

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite (suite)

L'Association utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser le régime à prestations déterminées. Elle comptabilise les obligations afférentes à ce régime à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des hypothèses utilisées par la direction aux fins de capitalisation et pour l'indexation des autres coûts et pour l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de l'Association.

Entre les évaluations actuarielles, l'Association applique la technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Elle comptabilise cette obligation après en avoir déduit la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les apports reportés.

La capitalisation du régime de retraite est conforme aux exigences légales et aux méthodes actuarielles normalisées. L'actif du régime de retraite est employé à l'achat de rentes viagères au profit des employés au moment de la retraite lorsque les prestations du régime sont majorées. Des rentes supplémentaires sont achetées au profit des employés retraités.

e) Opérations de change

Les opérations réalisées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés en résultat.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

2. Placements

Les placements se composent des titres suivants :

	Juste valeur 2023	Coût 2023	Juste valeur 2022	Coût 2022
Certificats de placement garantis	– $	– $	100 000 $	100 000 $
Comptes d'épargne à intérêt élevé	317 976	317 976	312 906	312 639
Actions	325 173	219 867	334 228	199 575
Fonds communs de placement	4 796	2 837	4 643	3 205
Total des placements	647 792 $	541 048 $	751 930 $	615 051 $

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	182 242 $	152 952 $	29 290 $	29 536 $
Mobilier	56 583	23 756	32 827	16 705
Améliorations locatives	16 441	6 557	9 884	13 075
	255 266	183 265	72 001	59 316
Immobilisations incorporelles	785 054	764 996	20 058	36 732
	1 040 320 $	948 261 $	92 059 $	96 048 $

Au 31 janvier 2022, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 1 063 207 $ et à 967 159 $. Au cours de l'exercice, l'Association a cédé des actifs dont le coût était de 67 102 $ (194 645 $ en 2022) et l'amortissement cumulé était de 62 465 $ (172 448 $ en 2022).

4. Créditeurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales ou des cotisations sociales.

5. Débiteurs

	2023	2022
Comptes clients	227 072 $	86 448 $
Taxes à la consommation à recevoir	2 007	5 573
Apports à recevoir pour projets (note 8)	25 486	–
	254 565	92 021
Provision pour créances douteuses	(4 137)	(1 526)
	250 428 $	90 495 $

6. Actif reporté au titre des régimes de retraite

L'Association administre les régimes de retraite de ses employés, qui consistent en des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées enregistrés auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers et qui couvrent la plupart des employés de l'Association. Les cotisations de l'employeur au régime à cotisations déterminées se sont élevées à 61 336 $ et sont incluses dans les charges au titre des avantages sociaux.

La dernière évaluation actuarielle effectuée à des fins de capitalisation du régime à cotisations déterminées a eu lieu en date du 30 novembre 2020. La dernière extrapolation fondée sur les hypothèses actuelles a été réalisée au septembre 2021. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être produite en date du 30 novembre 2023, ou plus tôt, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

Dans le cadre des règles régissant les régimes soumis à la réglementation provinciale, ceux-ci doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité qui supposent la dissolution et la liquidation du régime à la date de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation actuarielle réalisée au 30 novembre 2020 aux fins de capitalisation faisaient état d'un excédent de 207 010 $ selon l'approche de solvabilité et d'un excédent de 26 355 $ selon l'approche de continuité, d'après des hypothèses économiques valables au 30 novembre 2020.

6. Actif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers s'établit comme suit :

	2023	2022
Juste valeur de l'actif des régimes	5 017 134 $	5 430 880 $
Obligation au titre des prestations constituées	(5 182 262)	(5 196 826)
Actif (passif) reporté au titre des régimes de retraite	(165 128)$	234 054 $

a) Actif des régimes

	2023	2022
Juste valeur de l'actif au début de l'exercice	5 430 880 $	5 200 882 $
Rendement réel de l'actif	(163 984)	458 145
Cotisations de l'employeur	53 317	53 891
Cotisations des employés	16 507	16 424
Prestations versées	(319 586)	(298 462)
Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice	5 017 134 $	5 430 880 $

La charge liée au régime de retraite à prestations déterminées pour l'exercice s'élève à 42 863 $ (15 475 $ en 2022) et elle est comprise dans la charge des avantages sociaux qui figure dans le Tableau des frais généraux et administratifs.

7. Actif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

b) Obligation au titre des prestations constituées

	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 196 826 $	4 587 315 $
Augmentation de l'obligation	71 658	65 646
Prestations versées	(319 586)	(298 462)
Intérêts	272 833	252 302
Perte (gain) actuarielle	(39 469)	590 025
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 182 262 $	5 196 826 $

c) Actif des régimes

L'actif des régimes est investi dans les titres suivants au 31 janvier :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents	6 %	4 %
Titres à revenu fixe	35 %	32 %
Actions canadiennes	30 %	33 %
Actions étrangères	29 %	31 %

d) Hypothèses

Les hypothèses importantes suivantes ont servi à la comptabilisation du régime de retraite à prestations déterminées au 31 janvier :

	Régime de prestations de retraite	
	2023	2022
Coût des prestations :		
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %
Rendement prévu de l'actif du régime	5,25 %	5,25 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Hausse du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %

7. Actif net

L'Association considère son capital comme étant son actif net. Son objectif général à l'égard du capital consiste à financer les immobilisations corporelles et incorporelles, la recherche et les activités courantes.

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration de l'Association, comme suit :

Catégorie de réserve	Objet	Montant
Fonds de transition	L'Association a besoin de fonds pour entreprendre ces prochaines années des initiatives et des projets spéciaux qui s'inscrivent dans sa stratégie.	500 000 $
Fonds pour éventualités	L'Association maintient un fonds pour éventualités afin d'atténuer financièrement le risque qu'un événement défavorable imprévu et important ou qu'un changement important n'affecte ses activités.	1 500 000 $

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de l'extérieur en fait de capital, mais le conseil d'administration pourrait créer de nouveaux fonds de réserve ou supprimer les fonds existants, selon les besoins.

8. Programme Agri-assurance d'AAC

En 2022, l'Association a été autorisée à recevoir des fonds du programme Agri-assurance d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Le programme est censé prendre fin le 31 mars 2023. Le montant maximal du financement approuvé est de 181 372 $, ce qui correspond à 75 % des dépenses prévues au budget.

Au 31 janvier 2023, les coûts de l'Association relatifs au programme totalisaient 33 981 $. L'Association a puisé dans les fonds une somme de 25 486 $ pour payer les dépenses et l'a inscrite aux débiteurs.

9. Engagements

L'Association loue des locaux pour bureaux aux termes de contrats de location-exploitation échéant le 30 avril 2026 et du matériel aux termes de contrats de location-exploitation échéant en juin et en octobre 2024. Les paiements annuels minimaux pour chacun des quatre prochains exercices se répartissent comme suit :

2024	69 491 $
2025	63 034
2026	58 664
2027	14 666
	205 855 $

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit

L'Association s'expose aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et comprend :

i) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'Association a acheté des placements libellés en dollars américains de 38 548 $ (23 553 $ en 2022). À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt à hauteur du solde du compte d'épargne à intérêt élevé, comme l'indique la note 2.

10. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en question ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association encourt un autre risque de prix du fait de son portefeuille d'actions, comme l'indique la note 2.

Le risque de marché de l'Association a augmenté en 2022 en raison de la volatilité des prix du marché et de la hausse des taux d'intérêt.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. L'Association a mis en place un processus de planification des flux de trésorerie afin d'avoir assez de ressources pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus. Les sources de liquidités comprennent la trésorerie, les débiteurs, le revenu de placement et la vente et l'échéance de placements à long terme. Le risque de liquidité de l'Association n'a pas changé depuis l'exercice précédent et la direction estime qu'il n'est pas important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables. Les montants inclus dans la provision pour créances douteuses sont donnés à la note 5. Le risque de crédit de l'Association n'a pas changé depuis l'exercice précédent et la direction estime qu'il n'est pas important.

11. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2022 ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tableau des frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 janvier 2023, avec informations comparatives de 2022

	Réel 2023	Réel 2022
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	43 567 $	62 996 $
Assemblée générale annuelle (valeur nette – voir la note ci-dessous)	(9 882)	21 869
Créances douteuses	2 611	2 764
Services contractuels	90 257	106 185
Traitement des données	133 934	125 604
Avantages sociaux	257 401	222 940
Honoraires	100 137	103 000
Assurances	49 271	43 193
Internet et service du site Web	5 847	7 011
Droits d'adhésion	25 162	31 016
Fournitures de bureau et papeterie	3 538	9 955
Postes (recouvrement)	7 801	(2 296)
Présentations et commandites	1 000	1 000
Imprimerie	4 239	5 052
Honoraires professionnels	88 234	259 087
Matériel promotionnel	–	5 624
Publicité	53 743	14 472
Loyer	64 095	74 072
Location de matériel	10 827	15 156
Salaires	1 488 802	1 591 909
Projets spéciaux	–	56 288
Communication d'information aux parties prenantes	17 325	–
Abonnements	353	922
Développement technique et développement des données	99 635	108 606
Téléphone	7 705	7 772
Frais de déplacement des administrateurs	98 394	9 838
Déplacements du personnel	61 716	5 235
	2 705 712 $	2 889 270 $

Note :

Les dépenses liées à l'assemblée générale annuelle sont indiquées en valeur nette. Au cours de l'exercice, l'Association a engagé des charges de 6 118 $ (44 869 $ en 2022) et comptabilisé un produit de 16 000 $ (23 000 $ en 2022) relativement à l'assemblée générale annuelle.